



Puis-je refuser une formation pour raison familiale?

Par **Slyvore**, le **02/06/2009** à **14:27**

Bonjour,

Mon entreprise m'envoie régulièrement en formation à son siège à Paris.

Jusqu'à maintenant cela ne me posait pas de problème, mais mon problème, c'est que je viens de recevoir une convocation pour une formation de 2 jours à Paris (330km et 4H30 de chez moi) et que cette formation a lieu à environ 10 jours de l'accouchement de ma femme.

j'en ai fait part à mon directeur et au service des ressources humaines qui m'oblige à aller à cette formation de "perfectionnement".

Je voulais donc savoir si j'avais le droit de refuser ce déplacement sur 2 jours loin de mon domicile? Et si je peux, comment dois-je procéder?

Merci d'avance